

bonnaise étant réputée plutôt Italie que Gaule. Les jeux de l'Autel étaient donc éminemment des jeux pacifiques (1) et étaient surtout quelque chose d'entièrement différent des combats de gladiateurs et de bêtes ; et j'ajouterai : quelque chose aussi d'entièrement différent des spectacles naumachiques, parce que les naumachies n'étaient en réalité que des combats de gladiateurs sur eau, se terminaient par la mort des combattants et étaient des jeux sans aucun rapport de signification religieuse avec le culte lairaire de Rome et d'Auguste. Aussi longtemps qu'a subsisté au confluent de nos fleuves le culte des Augustes, l'amphithéâtre de la colline Saint-Sébastien n'a pas pu être une naumachie.

Quant à Ainay (2) qui, bien loin d'être le siège de l'autel, ne faisait pas même partie du terrain des *Tres provinciarum Galliarum*, et était un quartier lyonnais habité, riche en mosaïques, en débris d'objets divers à l'usage de la vie domestique, et dont les morts avaient leurs tombeaux le long d'une voie qui, venant du côté de la Guillotière,

(1) Les jeux de l'Autel de Rome et d'Auguste devaient présenter beaucoup d'analogie avec les jeux quinquennaux institués par Néron et par Domitien sous les noms de *certamen quinquennale* et d'*agon Capitolinus*. Ces spectacles imités des jeux grecs se composaient de trois sortes d'exercices : exercices d'éloquence et de chant, exercices gymniques et exercices équestres. On voit par ce que Suétone et Tacite en disent, que les déclamations, la poésie grecque et latine et le chant accompagné d'instruments, en étaient la partie principale. Dans les jeux quinquennaux de Domitien, de jeunes filles se disputaient le prix de la course.

(2) En admettant pour avéré que les colonnes qui servaient au chœur d'Ainay soient celles qui accompagnaient l'autel de Rome et d'Auguste, ces colonnes peuvent avoir été apportées à Ainay, lors de la construction de cette église.